

Nouméa le 25 octobre 2023

**Le Secrétaire Général  
De la Fédé**

**A**

**Monsieur le Président  
Du Gouvernement  
De la Nouvelle-Calédonie**

**Objet : Lettre ouverte relative aux données économiques**

Monsieur le président,

A l'occasion de la séance publique du congrès du 18 octobre relative au RUAMM, certains élus ont brandi la menace de conséquences néfastes des réformes fiscales et sociales sur l'économie du pays. Les opposants aux réformes mettant en avant une économie déjà en difficulté, les soutiens aux réformes demandant au gouvernement de communiquer sur la réalité de la situation économique. Les premiers et une partie de la presse locale argumentent en faisant référence à des " études économiques " allant même jusqu'à oser avancer que tous les économistes disent la même chose.

La fédé alerte les élus du pays contre cette tentative d'imposer une forme de pensée unique en matière économique, au motif évident de refuser les réformes engagées. La fédé a invité un groupe d'experts et d'économistes à son 22ème congrès qui s'est tenu les 11,12,13 octobre à Dumbéa. Ces experts du cabinet Syndex et l'économiste, Patrick CASTEX (Maître de Conférence à Paris Dauphine, à présent à la retraite) nous ont exposé leur vision de l'économie calédonienne. Celle-ci diffère voire contredit les discours ambiants influencés par le patronat et les conservateurs locaux. En premier lieu en raison de la faiblesse des données économiques disponibles notamment en matière de PIB (le PIB Estimé 2022 vient de sortir en octobre 2023 ; il n'y a jamais de prévisions par l'ISEE), en matière de données économiques relatives aux entreprises (résultats économiques détaillés qui remontent à 2018...), et de démographie. En effet, par manque de moyens et donc de volonté politique ces paramètres essentiels font l'objet de projections à partir de données consolidées qui datent de 2 voire 3 ans. La sensibilité de certains paramètres comme les cours des matières premières au rang desquels le charbon, le pétrole, le nickel, mais aussi la démographie fait que toute interprétation faite sur des projections sans tenir compte également de ces paramètres peut être sujette à caution et donner lieu à des déclarations les plus fantaisistes. C'est ainsi que l'on a pu entendre une élue du congrès, en séance publique, affirmer que les charges patronales atteignaient 60% en Nouvelle Calédonie (rappelons que le *taux de prélèvements obligatoires* en % du PIB (impôts et charges sociales) en Nouvelle-Calédonie étaient déjà en 2019 de plus de 10 % inférieurs à ceux pratiqués dans l'hexagone ! ...) et qu'un de nos députés a déclaré devant la représentation nationale que notre



pays « perdait deux points de PIB par an et par habitant !” Affirmation contredite par l’estimé du PIB 2022 qui vient enfin d’être publié et montre une croissance +3.5 % en volume et + 7.5 % en valeur ; une croissance par habitant importante (accentuée par une population qui serait en baisse).

Par ailleurs, “les économistes” qui sont cités à l’envi se résument à “un” économiste : Olivier Sudrie et son cabinet DME (Didacticiels et Modélisations Economiques). Cette exclusivité appelle à la prudence par l’absence de tout avis différent voire contraire. L’économiste qui nous a assisté lors de notre congrès ne s’est d’ailleurs pas privé de nous présenter un exposé qui contredit beaucoup d’affirmations d’Olivier Sudrie. L’économie n’étant pas une science exacte, il n’y a pas de parole d’évangile et notre intervenant comme Mr Sudrie peuvent, de bonne foi, faire dire aux chiffres ce qu’ils veulent et en tirer des conclusions différentes en fonction de leur sensibilité politique et sociale.

Faisant ce constat, nous nous étonnons que le cabinet DME dont Olivier Sudrie est le cofondateur, choisi dans les années 2010 par le gouvernement de l’époque soit resté le même et seul expert jusqu’à nos jours. Il est incompréhensible que les gouvernements successifs qui, par nature, ont été choisis pour mener des politiques différentes de celles de leurs prédécesseurs puissent s’appuyer sur le même expert s’interdisant ainsi toute critique ou évolution vers de nouvelles orientations. Pour résumer : de Harold Martin à Louis Mapou, la bible économique reste inchangée : c’est celle d’Olivier Sudrie ! Cette permanence dans le choix d’une expertise pose trois types de questions :

- 1) soit les gouvernements Martin ; Gomes ; Ligeard ; Germain ; Santa ; Mapou ont mené des politiques identiques parce que inspirées par le même expert et donc pourquoi changer de gouvernement ?
- 2) soit ces gouvernements mènent des politiques différentes sans tenir compte des avis de l’expert qu’ils rémunèrent (à quoi bon le rémunérer ?)
- 3) soit l’expert adapte ses analyses en fonction des sensibilités en place et ça pose la question de sa sincérité.

Dans les trois cas on peut légitimement poser la question de l’utilité de la prestation et donc de la pertinence de continuer à supporter la charge financière conséquente de cette collaboration.

Mais le fait de se priver d’autres avis peut entraîner des conséquences gravissimes pour la conduite des politiques publiques. Par exemple, le forum “Perspectives” organisé le 6 juin 2023 par le gouvernement Mapou est venu confirmer les risques de la pensée unique puisqu’il s’appuie très largement sur des constats et préconisation du même Olivier Sudrie et ce, sans vision critique pouvant venir d’une expertise différente. Le sens même de l’idée de « forum » est ainsi complètement dévoyé et le gouvernement aurait pu utiliser le mot “séminaire” plus approprié au fait d’une assemblée qui suit les développements d’un maître. Déjà en décembre 2022, lors de la conférence sur les salaires, c’est Olivier Sudrie qui, par vidéo conférence, est venu polluer les débats essentiellement en défendant les thèses patronales opposées au projet de réforme du RUAMM défendu par l’Eveil Océanien. Ce qui est encore plus grave compte tenu de ses



conséquences c'est que le cabinet CMI DME a été choisi par l'Etat, avec semble-il, l'assentiment des élus locaux pour établir le " bilan institutionnel administratif et financier de l'accord de Nouméa". Celui-ci a fait l'objet d'une publication datée du 30 mai 2023 et devient de fait

Un support officiel qui sert à la réflexion sur notre futur institutionnel ! Et là encore, sans possibilité d'expertise contradictoire !

Tout ceci est préoccupant, la Fédé est très engagée pour faire admettre la nécessité de réformer notre pays pour lui donner les moyens d'assurer un service public de qualité et de combattre les inégalités. Pour arriver à ces fins notre pays a besoin de se doter de moyens d'expertise fiables, mais divers et pluriels qui le mette à l'abri des manipulations d'opinion de ceux qui n'ont que le profit comme boussole.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Secrétaire Général de la Fédé**



**S. TERITEHAU**

**Copies à :**

- ***Monsieur le haut-commissaire de la république en NC***
- ***Monsieur le directeur général des finances publiques***
- ***Monsieur le membre du gouvernement chargé de la fonction publique***
- ***Madame et messieurs les membres du gouvernement***
- ***Monsieur le président du Congrès***
- ***Mesdames et messieurs les membres du Congrès***
- ***Madame et messieurs les présidents de provinces***
- ***AMNC***
- ***AFM***
- ***Presses***
- ***Toute population***

